



Conduite malgré une suspension judiciaire du permis de conduire

Par **Kiriel_old**, le **01/12/2007** à **12:39**

Bonjour, j'espère trouver des conseils sur ce site car sincèrement, je crains la décision, que va prendre le juge le 05/02 prochain.

Je vais tout expliquer :

En décembre 2004, j'ai fait l'acquisition d'un véhicule acheté sans CT, je n'avais pas à l'époque les moyens d'entreprendre les réparations et un jour je suis allé au travail avec à Roissy (95). En quittant, banal contrôle de gendarmerie. Notification d'un PV pour défaut d'assurance, défaut de CT et non-mutation de la carte grise. Immobilisation du véhicule également, je rentre donc chez moi en train après une longue heure de marche à pied.

Disposant de 3 jours pour faire assurer le véhicule, je m'y attache et ramène donc le justificatif d'assurance à la BMO de Fosses (95) afin de récupérer ma carte grise.

Je demande par la même à l'OPJ ce que je risque. Il me dit pas de perte de points mais sans doute une lourde amende.

En effet je reçois quelques mois plus tard une amende pour un montant de 950€ dont je me suis acquitté. Je pense que tout est fini.

Depuis l'infraction, j'ai changé de métier, je suis ambulancier, j'ai maintenant un petit garçon et j'ai changé de voiture, je roule en règle ; en bref tout pour plaire.

C'est alors qu'en septembre 2007 en rentrant du boulot ma femme me dit qu'un gendarme est passé au sujet d'une histoire de permis et qu'il faut que je passe à la gendarmerie de mon domicile.

Je m'y rend et là on m'informe qu'un jugement en date du 16/03/2006 me condamne à une suspension judiciaire de 4 mois. Je donne donc mon permis mais cette histoire me tracasse.

Car je me répète les infractions date précisément du 30/12/2004 pour "défaut d'assurance", "non-mutation de la carte grise" et "défaut de CT", le jugement a lieu le 16/03/2006 pour lequel je n'ai manifestement pas été informé ni convoqué. Et on me prévient le 06/09/2007 que mon permis est suspendu. Je suis furieux mais je ne m'oppose pas.

Le 30/11/2007 je sors avec ma voiture et manque de chance, sur le retour contrôle de gendarmerie. Conduite malgré suspension du permis de conduire qui prenait fin le 05/01/2008, à nouveau immobilisation et 1 heure d'audition à la gendarmerie locale.

Voilà donc où j'en

arrive pour une erreur qui dâte de décembre 2004.rnrnJe voudrais donc savoir ce que je peux faire si tant est que je puisse faire quelque chose? Qui contacter? A qui m'adresser? Enfin aidez-moi car je devais reprendre le travail la semaine prochaine et je risque de me retrouver au chômage avec tout ce que cela implique...rnrnMerci